**Assurance R.C.P**:

**WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,**

**52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX**

Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

**Garantie financière** :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

Logo de l’association ou logo du comité (coorganisateur)

Préciser clairement les nom, adresse géographique, n° de tel, adresse électronique de l’association

## **NB : Tout ce qui est écrit en bleu dans cette notice est donné à titre d’exemple et doit être adapté à votre séjour.**

# EXEMPLE DE NOTICE D'INFORMATION

## La Bulle le 1er septembre XXXX

WE de 4 jours de randonnées (du 15 au 18 mai XXXX- 3 nuitées)

CAP DE LA HAGUE

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d’un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 20 au minimum avec 5 voitures, 28 au maximum avec 7 voitures.

Dates : du dimanche 15 mai au mercredi 18 mai xxxx.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

# PROGRAMME :

Les participants, muni de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus au port d'Omonville La Rogue (50), lieu de départ du séjour, le dimanche 15 mai xxxx à 12h30.Les quatre randonnées prévues, de l'ordre de 25 à 30 km, sauf celle du 1 er jour (10 km) permettront de découvrir la côte nord/nord-ouest du Cotentin depuis Omonville la Rogue jusqu'à Carteret. Le deuxième jour, à l’issue de la randonnée, une visite sera organisée dans les jardins de Vauville. Le même soir, une soirée « Contes » vous sera proposée au gîte. Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le mercredi 18 mai. Retour sur LA BULLE, en covoiturage, à l'issue de la randonnée s'achevant vers 16h30/17h00.

# HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré dans un Gite d'Étape, Le Centre Thomas Hélye, Le Bourg à 50440 BIVILLE, Tel : 02 33 04 52 19, qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

# COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **150 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : **45,00 € pour le séjour.**

* **Ce prix comprend :**

- La pension du dîner du 1er jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.

* L’accompagnement des randonnées par un Animateur de l’Association.
* La visite de Vaudeville.
* L’accès à la soirée « contes et légendes ».
* **Ne sont pas compris :**
* La fourniture du pique-nique du premier jour.
* Les boissons.
* Les dépenses personnelles.
* Le voyage, jusqu’au COTENTIN et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
* Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.

**D’une manière générale, tout ce qui n’est pas indiqué comme « compris ».**

**INSCRIPTIONS** :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

**ATTENTION :** le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 05 septembre xxxx à la permanence de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 20 septembre xxxx. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra

définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au

règlement de l'acompte.

# ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances** f**acultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

# PAIEMENTS :

Acompte de 50 € à la préinscription. Date limite 08/09/xxxx

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 15 avril xxxx

Avant le départ, possibilité d’annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements doivent être faits à l’ordre de l’Association (ou du comité).**

# DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 700 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

# FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

* Annulation faite avant le 25/02/xxxx : restitution des sommes versées.
* Annulation faite entre le 25/02/xxxx et le 15/04/xxxx : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier.
* Annulation postérieure au 15/04/xxxx : retenue de 100% du montant total du séjour.

# DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d’annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d’information et de préparation sera programmée mi-avril. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

# CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d’une licence FFRandonnée valide ou d’un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d’assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d’inscription en double exemplaire et s’acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d’assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l’association ***(préciser ici l’adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents).***